

# RALLYE Antibes Côte d'Azur



## NOTE D'INFORMATION N°1

### DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

### A TOUS LES CONCURRENTS

A la suite de la sortie de route du concurrent N° 73 dans l'ES 2, il est nécessaire d'attribuer un temps forfaitaire aux concurrents bloqués sur l'incident : 74, 75, 78, 77, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91.


Les Commissaires sportifs décident d'attribuer ces temps forfaitaires ultérieurement, pour disposer de références suffisantes.

Dans l'immédiat, un temps de **20:02.8** leur est attribué à titre provisoire.

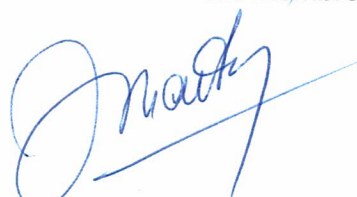
Fait à Antibes le vendredi 19 mai 2018 à 13 h 00

Le président,

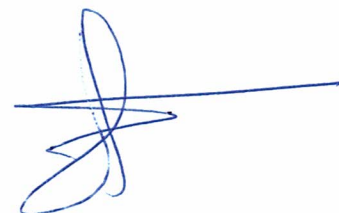
les membres,



Jean Claude CRESP



Josy MARTIN



Jean François LIÉNÉRÉ